

Lucciana, Le 3 Novembre 2020,

Objet : Dépistage Covid -19

Chers salariés,

Dans le cadre de la prévention de la Covid-19, afin de vous protéger d'une part et de protéger les personnes vulnérables que nous accompagnons, l'ADMAR de la Haute-Corse procède à un dépistage massif et **mensuel** de ses salariés d'intervention.

Cette opération de dépistage est engagée en concertation avec l'ARS de Corse et la Collectivité de Corse, dans le cadre des mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie. En effet, depuis le 11 septembre 2020, une stratégie de priorisation a été mise en place auprès des personnels soignants et assimilés.

Aussi, afin d'organiser au mieux cette campagne, et de ne pas « encombrer » les laboratoires d'analyse, une infirmière, salariée du réseau ADMAR, pourra vous accueillir au sein d'une des 5 antennes ADMAR**, et pratiquer ces tests.

Les tests utilisés sont les tests de biologie moléculaire dit « PCR ». Ils s'effectuent dans les sécrétions naso-pharyngées prélevées à l'aide d'un écouvillon introduit dans le nez jusqu'au nasopharynx.

Tout prélèvement est fait sous la responsabilité d'une infirmière agréée et autorisée pour réaliser ces actes. Chaque prélèvement sera transmis à un laboratoire conventionné avec notre établissement et dont les règles de confidentialité seront rigoureusement respectées.

Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir vous présenter à votre association locale afin de vous inscrire au dépistage. Vous indiquerez la date et le lieu de dépistage de votre choix chaque mois.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous rappeler quelques principes liés à la crise sanitaire et plus précisément à la campagne de dépistage.

- La démarche de dépistage est un acte personnel et volontaire. Par ailleurs, l'ADMR est un Établissement médico-social et a un devoir de protection des personnes accompagnées. Cette préconisation est donc fortement conseillée au regard de notre public fragile,
- **Les tests sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie,**
- **Le laboratoire conventionné communiquera les résultats des tests uniquement au salarié testé. La protection des données sanitaires de chaque salarié sera strictement respectée.**

Nous vous rappelons que le port du masque ainsi que l'application des gestes barrières est obligatoire durant vos interventions. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous faire remonter les cas Covid, les cas contacts ou les cas suspects afin de mettre en place toutes les actions liées à la protection et à la prévention de tous.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre démarche, citoyenne et préventive, et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre plus sincère considération.

Le Président
Antoine SABATINI,

Le Directeur Général
Jean-Claude NATIVI

A.D.M.R
Fédération Départementale
Lieu-dit Misericordia - Route de la Canonica
20270 LUCCIANA
Tél. 0 810 810 380 - Fax 04 95 59 01 20

A.D.M.R
Fédération Départementale
Lieu-dit Misericordia - Route de la Canonica
20270 LUCCIANA
Tél. 0 810 810 380 - Fax 04 95 59 01 20